



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 119524

Texte de la question

M. Yves Cochet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'accès et la qualité de l'eau potable en Guyane. Le Parlement a consacré en décembre 2006 le droit à toute personne physique d'accéder à l'eau potable pour son alimentation et son hygiène, qui engage la responsabilité partagée de tous les acteurs publics. Pourtant en Guyane, un certain nombre de localités sont régulièrement privées d'eau potable suite à la défaillance du service public. Quelques localités isolées sont concernées, notamment plusieurs villages amérindiens et noirs-marrons du sud du département. Les enseignants du bourg de Camopi sont obligés de cesser leurs cours. Le problème de l'eau potable s'ajoute à de très nombreux dysfonctionnements des services collectifs, voire même qui sont inexistantes comme La Poste sur le haut Maroni. Il s'avère que lesdites collectivités ne disposent pas de moyens suffisants pour assurer l'existence et la continuité de ces services publics. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation d'urgence, et normaliser enfin la situation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119524

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2062